



ACOVA

Extension de garantie de 3 ans : conditions et modalités

1. Public concerné

Les professionnels installateurs plombiers et/ou électriciens membres « du réseau Installateurs Partenaires Acova » s'engagent à installer les produits Acova dans les règles de l'art et à offrir aux particuliers un service et un suivi de qualité. A ce titre, et dans le cadre du partenariat, Acova leur offre la possibilité de proposer gratuitement à leurs clients particuliers une garantie supplémentaire de 3 ans s'ajoutant à la durée standard de garantie.

Rappel de la durée standard de garantie :

- ✓ 2 ans sur les gammes électriques et mixtes
- ✓ 5 ans sur les gammes de chauffage central

L'extension de garantie commencera à courir à compter de la date de facture du client particulier.

Cette offre d'extension de garantie est réservée aux installateurs partenaires, et à leurs clients particuliers (= acheteurs non professionnels) résidant en France métropolitaine, hors Corse, pour l'équipement de logements individuels. L'extension n'est pas valable pour les chantiers de logements collectifs ou chantiers tertiaires.

Les particuliers peuvent trouver les coordonnées des installateurs partenaires Acova sur le site internet grand public www.acova.fr rubrique « trouver un professionnel ».

2. Validité de l'offre d'extension de garantie

Cette offre d'extension de garantie prend effet pour les factures des installateurs partenaires datées à partir du 1er Octobre 2017 inclus. Elle n'est pas limitée dans le temps. Toutefois, Acova se réserve le droit de l'arrêter à tout moment en prévenant les installateurs de son réseau partenaire par simple courrier.

3. Produits concernés

L'extension de garantie s'applique pour les produits achetés et installés auprès d'un Installateur Partenaire Acova.

Elle porte sur les radiateurs et radiateurs sèche-serviettes, électriques, de chauffage central et mixtes de la marque ACOVA, parmi la gamme professionnelle pour l'équipement de logements individuels, à l'exclusion des radiateurs sèche-serviettes électriques Atoll Spa et Palma Spa.

Il est précisé que les produits pour l'équipement de chantiers (notamment le radiateur sèche-serviettes ODA), ainsi que les produits de la gamme grand public GSB, sont donc exclus de l'offre d'extension de garantie.

L'extension de garantie est applicable sur le corps de chauffe (en acier ou en aluminium) et sur les composants équipant d'origine les radiateurs et les radiateurs sèche-serviettes, à l'exclusion des accessoires et pièces détachées.

Acova est une marque de Zehnder Group France

3 rue du Bois Briard, Courcouronnes, 91021 Evry cedex

Tél: 0825 36 37 38 ou 01 69 36 15 00, Fax: 01 69 36 15 50, www.acova.fr

SAS au capital de 7.225.230 €, RCS Evry 428 285 506, Code UE FR 59 428 285 506

Organisme de formation : déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 11 91 06806 91 auprès du Préfet de région d'Ile-de-France



4. Conditions de l'extension de garantie

L'extension de garantie est une continuité des garanties comprises dans les Conditions Générales de Vente de Zehnder Group France.

L'extension de garantie ne sera appliquée que si les conditions d'installation, d'utilisation et d'entretien ont été scrupuleusement respectées, telles que décrites dans les Conditions Générales de Vente de Zehnder Group France et toute notice et/ou documentation technique fournie avec le matériel.

L'extension de garantie court à compter de la date de facture d'achat avec pose de l'installateur.

La durée d'extension de la garantie est de 3 ans quels que soient la nature et le nombre d'intervention effectués pendant cette période. Toute intervention ne modifie pas la date de fin de la garantie qui se terminera à la date initialement prévue.

Il est précisé que la présente extension de garantie s'applique en parallèle de toute autre éventuelle garantie légale.

5. Mise en œuvre de la garantie

L'extension de garantie étant une continuité des garanties comprises dans les Conditions Générales de Vente de Zehnder Group France, les modalités de mise en œuvre sont celles décrites dans les Conditions Générales de Vente de Zehnder Group France, consultables sur nos sites internet www.pro.acova.fr et www.acova.fr.

Il est rappelé que le bénéficiaire est invité à contacter le Service SAV via le formulaire en ligne présent sur le site www.pro.acova.fr ou www.acova.fr, dans la « rubrique SAV ».

6. Les formalités obligatoires d'enregistrement

Outre toutes les conditions susmentionnées, pour bénéficier de l'extension de garantie, le client particulier doit obligatoirement s'enregistrer et faire une demande d'extension via un formulaire en ligne sur l'adresse dédiée <https://acova.fr/extensiondegarantie> dans un délai de 2 mois à compter de la date de facture d'achat avec pose de son installateur.

Lors de cet enregistrement, il devra fournir les informations suivantes le concernant : nom et prénom, adresse postale, adresse électronique, téléphone, renseigner les coordonnées de l'installateur partenaire Acova qui a vendu et installé les radiateurs concernés par l'offre d'extension de garantie, la référence du/des produits, la date de facture, le numéro d'OF pour les appareils électriques, et joindre sa facture d'achat.

Après cet enregistrement, Zehnder Group France vérifiera sous environ 8 jours la conformité des informations renseignées par rapport aux modalités définies ci-dessus, et validera le cas échéant. Un « certificat d'extension de garantie » sera alors édité et envoyé par e-mail au client particulier (à l'adresse communiquée lors de l'enregistrement) ainsi qu'à l'Installateur Partenaire Acova. Il ne sera pas fait de copie de ce certificat.

En cas de sinistre, l'installateur professionnel ou le particulier devra présenter à Zehnder Group France la facture d'achat de l'installateur partenaire **ET** le certificat d'extension de garantie de 3 ans correspondant.

Cette offre d'extension de garantie ne sera applicable que si toutes les conditions et modalités susmentionnées ont été respectées.

7. Données personnelles – Loi informatique et libertés

Les parties disposent d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données qui les concernent, conformément à la Loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés. Si le Fournisseur souhaite exercer ce droit, il doit adresser sa demande écrite à Zehnder Group France – Direction Juridique – 3 rue Bois Briard – 91021 Evry cedex.